

**Samedi 30 octobre 2021**

**Discours de M. MONTIN - Président de l'AMF 15**

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Ministre de l'Agriculture,

Monsieur le Préfet,

Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Mesdames et Messieurs les élus départementaux et régionaux,

Mesdames et Messieurs les représentants des services de l'État,

Mesdames et messieurs les représentants des organismes partenaires de l'AMF 15,

Madame le Maire de Mauriac qui nous accueille,

Mesdames et Messieurs les Maires et Président d'EPCI,

Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire Monsieur le Premier Ministre, combien nous sommes honorés de votre présence parmi les maires et président d'EPCI, à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'association des maires et des présidents d'EPCI du Cantal.

Vous avez été l'un des nôtres, vous connaissez la grandeur et les servitudes de nos missions. Les maires ont besoin de soutien et de la reconnaissance des autorités de notre République. C'est ainsi que je comprends votre présence et je vous exprime mes remerciements et ceux de mes collègues.

On a coutume de dire que les Maires sont les piliers de la République.

Ils représentent en effet la proximité de l'institution, au cœur du territoire, au milieu des populations. Ils sont à la fois les acteurs du développement, des points d'appui pour l'Etat central, des sentinelles aussi, quand la détresse touche nos concitoyens, comme ce fut le cas récemment lors de la crise sanitaire.

Au fond, ils ont toutes les fonctions : c'est le maire qu'on sollicite pour une aide, un conseil, un soutien. Cette fonction est exaltante autant qu'elle est exigeante.

Aujourd'hui, Monsieur le Premier Ministre, les Maires s'interrogent.

Leur environnement est sans cesse en mutation.

Je voudrais évoquer devant vous quelques préoccupations que je crois, partagent très largement les Maires du Cantal.

Ces dernières années ont été marquées par de nouvelles évolutions des intercommunalités. La loi Notre a souhaité la constitution de nouveaux périmètres des EPCI. Dans le Cantal, on compte aujourd'hui une communauté d'agglomération, 3 Communauté de Communes issues de fusion d'EPCI préexistants, et 5 communautés de communes qui ont conservé leurs périmètres précédents.

Dans tous les cas les Maires s'interrogent.

Quelle place pour la commune dans les grands périmètres ?

Comment faire vivre une vraie démocratie locale quand la conférence des Maires regroupe plus de 50 participants ? Et le conseil communautaire en compte plus de 70 ou 80 ?

Mais à contrario, un périmètre trop restreint confère-t-il à l'EPCI la force de frappe nécessaire au développement territorial ?

Je suis pour ma part, intimement convaincu, que des structures intercommunales fortes sont nécessaires pour l'avenir de nos territoires.

Elles seules permettent de les doter, de services et d'équipements nécessaires à leur attractivité.

Toutefois les communes ont aussi un rôle majeur et irremplaçable. Elle constitue le maillage essentiel, d'une proximité indispensable.

Cependant, cet équilibre harmonieux n'existe pas toujours, et je crois que nous ne devons pas faire l'économie d'une réflexion approfondie pour que chacun trouve sa place, pour le développement de nos territoires et le service de nos concitoyens.

Monsieur le Premier Ministre, notre beau département souffre d'un mal préoccupant : une déprise démographique récurrente, malgré désormais un solde migratoire positif. Ce recul de notre population a servi depuis longtemps de justification à la réduction des services publics.

Parmi ces services il en est d'absolument essentiels est au premier rang, je veux parler de l'école de la République.

Pendant des décennies la baisse démographique a été la justification à la réduction du nombre d'enseignants et à l'affaiblissement de l'école dans ce département.

Les Maires du Cantal se sont mobilisés pour défendre une institution qui depuis Jules Ferry et tellement liée à l'idée même de la commune.

En 2014 notre ténacité et la mobilisation des volontés a permis de concrétiser la prise en compte des spécificités des besoins scolaires pour ce département de moyenne montagne, dans une convention entre l'État et l'Education nationale et l'Association des Maires du Cantal.

Cette convention consacrait le maintien des moyens alloués par l'Etat, et une mobilisation des partenaires pour définir collectivement les évolutions nécessaires du tissu scolaire cantalien, dépassant sans doute la seule notion de l'école communale.

Prolongée par deux avenants de 3 ans, cette convention a permis de limiter la baisse des moyens et de mobiliser certains territoires pour faire évoluer le tissu scolaire vers une école conjuguant proximité, dynamisme et innovation.

Nous allons arriver au bout du deuxième avenant, et je voudrais Monsieur le Premier Ministre, profiter de cette opportunité pour vous faire partager ma conviction que compte tenu de nos spécificités géographiques, climatiques et démographiques, définir les moyens en enseignants à la seule aune des ratios d'encadrement n'a aucun sens.

Je veux ici remercier les préfets successifs et les directrices académiques successives, d'avoir sans faiblir, soutenu l'école cantalienne.

Nous espérons pouvoir compter sur votre compréhension, persuadés qu'entre [Vallespir](#), et [Cerdagne](#) les problématiques doivent ressembler à celles de nos campagnes cantaliennes.

J'ai évoqué à l'instant la question démographique dont l'inversion est aujourd'hui l'objectif partagé des collectivités cantaliennes dans le sillage du Conseil Départemental.

Ce renouveau démographique passe par notre capacité à accueillir de nouveaux habitants et à offrir à nos jeunes des conditions d'une vie quotidienne conforme à leurs attentes.

Cela suppose entre autre, une politique dynamique en matière d'habitat et d'aménagement urbain.

Dans le cadre des activités de l'ANCT, l'AMF 15 et l'État viennent d'engager une démarche expérimentale commune visant à favoriser la reconquête de nos centres-bourgs en cohérence avec la démarche Petite Ville de Demain.

Notre patrimoine bâti est l'une de nos nombreuses richesses, au cœur de paysages souvent exceptionnels.

Je suis convaincu que malgré les difficultés de la tâche, il y a là une véritable opportunité de dynamiser la vie de nos communes rurales dans un contexte qui pourrait bien conduire à une autre renaissance de nos campagnes.

Mais, parallèlement à la revitalisation de nos cœurs de village, nous devons pouvoir aussi continuer à construire, de manière raisonnée certes, mais en répondant aux attentes de ceux qui voudraient nous rejoindre.

Choisir le Cantal c'est tout autant espérer disposer d'espace vital confortable, que aussi parfois, habiter un bourg et retrouver un cadre de vie patrimonial riche d'une identité ancestrale. Ici aussi, question d'équilibre, sans doute.

Je voudrais juste vous dire Monsieur le Premier Ministre que pour l'habitat comme pour le développement économique ou les énergies renouvelables, l'objectif de zéro artificialisation nette, mérite peut-être, un regard différencié pour les territoires qui comme les nôtres ne doivent pas supporter les conséquences du développement laxiste qu'ont connu les grandes métropoles au cours des dernières décennies.

J'ai évoqué plus haut les spécificités de notre Département qui justifient une attention particulière pour ce qui concerne l'école et la différenciation que j'espère concernant l'utilisation des sols. Une autre problématique qui intéresse les élus cantaliens est celle de l'accessibilité de notre département, accessibilité routière, aérienne, ferroviaire. Concernant la route, je sais que votre attention a été appelée sur les aménagements

indispensables de la RN 122, comme elle a été appelée sur la ligne aérienne Aurillac – Paris. Concernant le ferroviaire, les Maires du cantal souhaitent vivement que les espoirs de voir revivre le train de nuit ne seront pas déçus.

Enfin sur ce sujet, je rappellerai que de nombreuses collectivités cantaliennes ont manifesté leurs solidarités pour que la ligne Béziers-Clermont, « le train Aubrac », garde son statut de ligne d'aménagement du territoire avec des perspectives de rénovation et un engagement pérenne de l'Etat, objectif qui permettrait aussi de favoriser les démarches engagées pour le classement de l'ouvrage exceptionnel que constitue le viaduc de Garabit.

Enfin Monsieur le Premier Ministre, mes collègues ne comprendraient pas que je m'adresse à vous sans parler des relations financières entre l'État et le bloc local communes et communautés.

Nous avons pris acte avec satisfaction de la stabilisation de la DGF des communes. C'est un peu moins clair pour les EPCI mais il est indispensable que cette stabilité soit durablement assurée.

« Gouverner c'est prévoir » sans doute, mais comment prévoir si nous ne connaissons pas les moyens qui seront les nôtres ?

D'autant que nous ne disposons quasiment plus de leviers fiscaux, outils essentiels à notre libre administration.

Certes, nos concitoyens peuvent se féliciter individuellement de la suppression de la taxe d'habitation. Mais comment conserver un vrai lien avec le contribuable, lorsque le seul impôt qui reste aux communes est celui de l'impôt foncier, et donc notre seul interlocuteur est le propriétaire ?

En revanche, je me dois de souligner, l'effort de l'État en faveur de l'investissement des collectivités. Bien sûr, de plus en plus le recours aux appels à projets et les fléchages de crédits orientent très fortement nos choix, mais n'est-il pas légitime que l'État puisse concrétiser ses choix politiques ? Les CRTE traduisent assez nettement ces orientations.

L'augmentation poursuivie de la DETR, de la DSIL, conjuguée aux politiques de relance permet d'atteindre des taux de financement tout à fait favorables, surtout lorsqu'ils se conjuguent avec le soutien de la Région et du Département.

Encore faut-il que les collectivités puissent disposer sur leurs propres ressources de fonctionnement, d'une épargne brute suffisante pour assurer le reste à charge et les frais de fonctionnement induits.

Voilà Monsieur le Premier Ministre quelques réflexions que je crois, partagent mes collègues et dont j'ai été très heureux de pouvoir vous faire part grâce à votre présence ici aujourd'hui. Présence dont je vous remercie encore, très sincèrement.

Nous avons l'habitude Monsieur le Premier Ministre lors de nos Assemblées Générales de solliciter l'expression de nos collègues sur les sujets qui les préoccupent. Permettez-moi maintenant de donner la parole à des collègues qui ont bien voulu nous interroger sur quelques dossiers qui pourront susciter vos réactions et observations.